

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1970)
Heft: 141

Artikel: Cointrin : pour un choix démocratique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028122>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine 141 public

Le jeu de l'oie de la réforme fiscale

Ah! ces parties interminables de jeu de l'oie; plus on approche du but, plus se multiplient les chausse-trappes qui vous renvoient dans les sous-sols.

Au jeu de l'oie, M. Celio n'a pas été servi par les dés; tous obstacles franchis, il s'est arrêté sur l'ultime case rétrogradante.

L'inlassable partie sera-t-elle éternelle? En d'autres termes, peuple et Cantons sont-ils en matière de réforme fiscale ingouvernables?

La réforme Celio (pourquoi d'ailleurs cette personnalisation, alors qu'il s'agit d'un projet adopté par le Conseil fédéral et les Chambres? La propagande axée sur le « Oui, M. Celio », était démocratiquement et collégialement déplacée) la réforme avait deux caractéristiques:

— elle apportait des allègements immédiats, dont la répartition entre bénéficiaires a d'ailleurs été discutée et contestée;

— elle introduisait une réforme fondamentale en ancrant sans échéance dans le temps et sans limitation de taux les impôts fédéraux, mais rien ne révélait l'usage qui serait fait des possibilités nouvelles.

De ces deux caractéristiques ressortait la volonté d'amadouer: le sucre d'orge d'une part, l'absence de contenu réel donné à la réforme d'autre part.

Faire appel à l'intérêt immédiat et ne pas effrayer. La séduction n'a pas réussi. Trop d'habileté nuit.

Une réforme de fond aurait-elle plus de chances? Forts des expériences passées, beaucoup le nient. Ce pessimisme peut, avec des arguments nouveaux, être combattu.

La double imposition

On ne saurait contester que la Suisse ait quelque attrait fiscal aux yeux de l'étranger. Les gouvernements voisins s'en inquiètent. Ils négocient durement avec nous des traités de double imposition. Il faut rappeler que l'avantage fiscal que nous consentons à une société étrangère n'est intéressant que si, dans son pays d'origine, elle échappe à l'impôt, puisqu'il est déjà payé en Suisse.

Pour cela, la Suisse doit négocier des accords de double imposition. Avec la France, ce fut douloureux; avec l'Allemagne, et l'Allemagne socialiste, c'est très dur. Mais quand la Suisse devra négocier avec un Marché commun solidaire, ce sera plus dur encore.

Que demandent ces pays voisins? Que la charge fiscale dont nous frappons les sociétés (de domicile, notamment) et les gros revenus soit une charge « normale ».

On sait que la normalité et l'anormalité sont toujours difficiles à définir; nos diplomates fiscaux ont donc des marges de manœuvre; mais ils n'ignorent pas qu'inévitablement l'Europe exigera que nous nous rapprochions de la normale, c'est-à-dire la sienne. C'est un facteur nouveau.

La situation des Cantons

L'autre argument n'est pas nouveau. Mais il faut insister: il demeure qu'on raisonne de manière irréaliste tant qu'on ne considère que la situation des seules finances fédérales.

Elles sont prospères. Au moindre signe de baisse, on crie; voyez! les voyants s'allument, il faut prendre des mesures, refaire le plein.

Et pendant ce temps les finances des Cantons et des Communes s'aggravent. L'on ne voit à cet asséchement qu'un remède: la distribution de subventions!

Et l'état d'esprit public s'est déjà terriblement détérioré dans ce sens. L'officialité locale n'osait guère faire campagne affichée de peur de déplaire à qui tient les cordons de la bourse.

M. Bonvin allait dire aux Valaisans: songez que nous avons besoin de la Confédération pour le Rawyl et nos chemins forestiers d'accès-aux-stations-touristiques.

Encore un pas comme ça, et il sera utile, dans le style français, d'être bien avec le pouvoir central pour obtenir des crédits distribués selon les qualifications gouvernementales.

Il y a une réalité qu'il faudrait admettre avant de discuter d'une réforme. C'est la pauvreté et l'endettement des pouvoirs locaux. Une réforme devrait donc apporter aux Cantons de larges ressources supplémentaires, non pour les acheter, mais pour tenir compte de leurs problèmes.

Le pire

On nous promet un nouveau projet pour décembre. Les taux seraient maintenus dans la Constitution, mais plus de limitation de durée.

C'est la plus mauvaise des solutions, celle qui renvoie aux calendes toute réforme définitive.

En revanche une correction des taux est immédiatement nécessaire, et d'ailleurs contestée par personne. Mais qu'elle ne soit pas assortie d'habileté qui anticiperait sur la vraie réforme et qui, en fait, ne ferait que la désamorcer.

Il faut que subsiste l'impératif d'une échéance et d'une échéance très proche afin qu'elle soit talonnante.

Conditions d'une réforme

— Accorder des ressources supplémentaires aux Cantons

— Unifier l'imposition des personnes morales

— Définir par loi-cadre ou concordat rendu de force obligatoire les taux d'imposition des gros revenus

— L'augmentation de l'impôt sur le chiffre d'affaires n'est concevable que si elle finance une réalisation de la sécurité sociale, de telle sorte que les familles et notamment les familles nombreuses soient gagnantes dans l'opération.

Après la mini-réforme, aurons-nous une semi-mini-réforme ou un véritable regroupement des réformistes?

Cointrin: pour un choix démocratique

Le 6 novembre le Grand Conseil genevois accepte, contre les voix socialistes et communistes, un crédit de 48 millions pour des travaux complémentaires d'infrastructures et d'équipement de l'aéroport de Cointrin. Une semaine plus tard deux référendums sont déposés, l'un par Vigilance, l'autre par un comité d'action groupant des citoyens de différents horizons politiques.

Ce fait est intéressant, non seulement pour les Genevois. Il illustre parfaitement la politique d'aménagement suivie par les autorités, et qui n'est qu'une politique de croissance déguisée; cette politique nous est imposée par le développement économique et ne fait l'objet d'aucune étude sérieuse. D'où l'impossibilité de déterminer des alternatives claires, condition d'un véritable choix démocratique (DP 136).

Genève a perdu la bataille du rail. Dès lors l'aviation est devenu son enfant chéri. Mais le gouvernement présente les mêmes troubles de comportement que des parents prêts à tout pour favoriser le fils unique. Déjà nous signalions (DP 118) que le budget prévu pour l'aéroport dans le plan financier quadriennal avait été largement dépassé (47 %). Maintenant le Conseil d'Etat préjuge de la décision du parlement et avant même que le crédit de 48 millions lui ait été accordé, des travaux ont débuté pour un montant de Fr. 750 000.— On a fait poser de nouveaux balisages, toujours avant l'acceptation du crédit. Mesures de sécurité, déclare le gouvernement. Bien évidemment une extension du trafic implique de nouvelles mesures de sécurité: renforcement de la piste,

(suite page 4)

Bi-mensuel romand
N° 141 1^{er} décembre 1970 HUITIÈME ANNÉE

Rédacteur responsable: Henri Galland
Le numéro: 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros:
Pour la Suisse: 12 francs
Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes
Administration, rédaction:
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré:

Eric Baier
Jean-Daniel Delley
Ruth Dreifuss
Henri Galland
Pierre-Antoine Goy
Marx Lévy

Le N° 142 sortira de presse le 16 décembre 1970

Cointrin (suite)

déplacement de l'aviation générale, etc. L'an prochain un nouveau crédit de 160 millions sera demandé. Les autorités varient ainsi leur argumentation au gré des événements: tantôt sécurité, tantôt nécessaire adaptation. Elles donnent elles-mêmes une parfaite définition de leur politique: «L'Etat de Genève, propriétaire de l'aéroport, se doit de l'adapter d'une manière continue aux exigences nouvelles s'il ne veut pas courir le risque d'être dépassé par l'évolution et de se trouver rapidement aux prises avec des difficultés insurmontables pouvant compromettre la sécurité, la qualité et la bonne utilisation de ses installations.» (Exposé des motifs du projet de loi).

Mais voilà qu'apparaissent les contradictions: la population s'accroît aussi, le besoin de logements est urgent. De nouveaux ensembles vont surgir à Meyrin, plus près encore de l'aéroport. La future cité d'Avanchet, plusieurs milliers d'habitants, va être construite à un kilomètre de la piste. La commune de Versoix refuse l'autorisation de construire un immeuble locatif dans l'axe de vol; le Conseil d'Etat casse sa décision. La direction de Cointrin justifie l'absurdité présente par une erreur passée: Meyrin a été édifée après l'aéroport, il est trop tard pour faire machine arrière. Apparemment l'habitat entre en concurrence avec le trafic aérien. Pour le gouvernement il n'en est rien: on construira insonorisé; c'est l'une des solutions que prévoit le Département de l'industrie et du commerce.

Depuis plusieurs mois le ressentiment grandit parmi la population. Une association des riverains de l'aéroport s'est constituée (ARAG). Elle a adressé des rapports au Conseil d'Etat et au parlement. Plusieurs communes ont fait de même. Elles demandent une mesure immédiate: la suppression des vols de nuit, comme cela s'est fait dans de nombreux aéroports. Le bruit dû à l'augmentation du trafic aérien devient de plus en plus insupportable à des milliers d'habitants. Cette suppression est possible; elle est conforme aux dispositions fédérales. Mais les autorités font la sourde oreille. Elles attendent le rapport du professeur Grandjean de l'EPF, qui sera terminé à la fin de 1972. Entretemps le développement continue. «Un aéroport n'est jamais terminé, il reste un perpétuel chantier», déclare le rapport de la commission chargée d'étudier l'opportunité du crédit de 48 millions. Mais il y a un autre rapport qu'il vaut la peine de citer, celui de l'IATA, l'association du transport aérien international: «A de nombreux emplacements d'aéroports, le manque de prévoyance et de modération dont les autorités compétentes et les urbanistes ont fait preuve en matière de règlement de zonage et d'aménagement d'agglomérations urbaines a provoqué de nombreux et regrettables problèmes d'environnement, malgré les conseils que les compagnies aériennes s'efforcent de donner aux organes compétents pour qu'ils fassent preuve de bon sens et tiennent compte des intérêts des consommateurs.» L'IATA conclut en estimant que les compagnies aériennes demandent des compensations pour les pertes subies à cause d'une mauvaise planification. A propos de dédommagement, à Zurich déjà le gouvernement prévoit des dépenses de 30 millions en trois ans pour indemniser les locataires déplacés et insonoriser certains immeubles.

Le gouvernement genevois veut le développement de l'aéroport sans se demander jusqu'à quel point ce développement sera possible. Il brouille les cartes, développement = sécurité, et refuse aux citoyens la possibilité de faire un choix démocratique. Le problème de l'aéroport est un problème politique: celui de l'aménagement général du canton d'une part, celui de la planification des transports aériens en Suisse d'autre part (mais est-elle possible encore en Suisse, ou bien est-ce un problème européen?). Les problèmes de développement et les aspects techniques viennent ensuite. C'est une tactique constante de la droite de le nier. Le Conseil d'Etat préfère la croissance anarchique, le parlement se laisse violenter sans trop de difficulté — il a diminué le crédit de Fr. 50 000.— pour protester! Ce référendum ouvre la porte à un débat fondamental. C'est tant mieux.

Au seuil de la huitième année Quelques projets de travail

Samedi 7 novembre: l'Assemblée générale de Domaine Public, comme tant d'autres qui l'ont précédé, se déroule dans une salle de la Maison du Peuple de Lausanne. Le N° 140 est bouclé, premier numéro de la huitième année, d'une huitième année commencée, exceptionnellement, sans que soit posée la rituelle question: «Voulons-nous continuer?». L'équipe existe, formée de caractères, d'âges et de professions différents, d'opinions multiples bien que parentes. Ceux qui sont là ont, en commun, le goût de la discussion sur pièces, le désir de la réflexion en groupe, la volonté de contribuer à la critique politique, dans ce pays, par un travail de mise en évidence des structures de notre société et une recherche de solutions neuves. Ils ne sont pas des techniciens; bien au contraire, c'est en tant que citoyens, en amateurs, qu'ils s'attachent à ce travail.

Le fonctionnement du journal

Premier point à l'ordre du jour: le fonctionnement du journal. Au cours des derniers mois, certains problèmes de coordination et de compétence se sont posés. Nous décidons de renforcer l'autonomie des groupes locaux (à Lausanne et à Genève) — et de consolider nos avant-postes bernois et neuchâtelois — unités de travail privilégiées. Réunions hebdomadaires, donc, à Genève et Lausanne, consacrées à la préparation et à la discussion des articles, et à la mise en évidence des problèmes auxquels il faudrait s'attacher. Deux niveaux de coordination sont institués:

- la mise en train de nouveaux dossiers et la recherche d'une position commune sur les questions qui nous paraissent fondamentales, au cours des Assemblées générales mensuelles;
- le travail rédactionnel proprement dit, au sein d'une équipe restreinte.

Mais cette réorganisation, importante à cause de son influence sur la qualité du travail que nous pouvons faire, n'était qu'un préalable à la recherche des points d'intervention, à la délimitation des problèmes qui nous paraissent riches d'implications politiques et des réformes qui nous semblent prometteuses de changement. La liste que nous avons établie n'est pas exhaustive: en ce début de novembre, nous étions d'accord pour juger prioritaires les points suivants:

Les autres familles de la gauche

L'apparition de nouveaux partis d'extrême-gauche et le phénomène des groupuscules nous obligent à nous demander de quelles situations objectives ils sont le reflet, et sur quelles formes d'action ils débouchent. Nous entreprenons donc une discussion, interne d'abord puis publique, sur les mutations actuelles des forces d'opposition.

Syndicalisme et centre gauche helvétique

Depuis sept ans, nous suivons les efforts du syndicalisme suisse à la recherche de son second souffle: parmi les moyens d'action qu'il devrait se donner, une presse unifiée est une condition à une action non corporative; l'idée n'a pas fait beaucoup de chemin: nous continuerons à la défendre contre vents et marées. Parmi les revendications, celles sur le patrimoine de l'entreprise (épargne négociée) et le droit à la formation et à l'information apparaissent essentielles. Et surtout, toute réflexion sur le syndicalisme dans notre pays passe forcément par une évaluation des avantages et des inconvénients que la paix du travail apporte aux travailleurs et une redéfinition de la «bonne foi» à la base de tout contrat.

Avant les élections fédérales de l'automne 1971, il faudra indiquer les éléments d'un programme minimum que les socialistes doivent imposer, susciter une discussion et rechercher les forces qui peuvent se regrouper autour d'eux.

Aménagement du territoire

Décrire les étapes peut-être modestes et empiriques qui mènent à un aménagement réel du territoire sont des conditions de clarté, dans un domaine où les fausses unanimités apparentes sont la règle. Il en va de même des problèmes de pollution de l'environnement où il s'agira de distinguer tarte à la crème et grand business.

L'Europe

Nous nous attacherons à voir quelle dynamique l'unification européenne peut introduire dans notre pays, non par l'adoption de solutions miraculeuses nées dans la CEE (solutions que nous aurons souvent à critiquer dans une optique socialiste), mais par la nécessité d'adapter notre fiscalité, notre sécurité sociale, notre législation anti-cartellaire, etc. L'Europe peut être une occasion de redéfinir nos objectifs internes et internationaux.

L'inflation

Ses effets: l'appauvrissement des «bénéficiaires» de revenus fixes, les distorsions entre secteurs économiques, les difficultés de financement de l'équipement collectif, etc. Ses remèdes: les programmes officiels européens de politique conjoncturelle, les tendances actuelles à sacrifier l'objectif de plein emploi (en termes moins pudiques, la création d'une armée de réserve de chômeurs)? l'absence de toute politique suisse en la matière?

Les pouvoirs

Poursuivant ce qui fut d'emblée notre visée principale, nous tenterons de décrire les pouvoirs réels, dans l'information, dans l'économie, dans les structures politiques de décision. Tels sont les dossiers que nous ouvrons pour les vingt prochains numéros. Nos lecteurs qui le désirent sont invités à s'associer à ce travail.

Les comptes de DP

L'exercice 1969 se présente comme suit:

Compte de pertes et profits

	Fr.	Fr.
Abonnements		36 725.—
Dons		3 517.—
Vente au numéro		914.10
Imprimeur	20 542.85	
Frais généraux divers	3 050.45	
Frais de ports	652.45	
Abonnements à d'autres revues	114.—	
Intérêts banque 1968		353.70
Intérêts banque 1969		435.20
Impôts 1968	106.10	
Impôts 1969	130.55	
Virement à réserve pour abonnements payés d'avance	17 000.—	
Bénéfice d'exploitation	348.60	
	41 945.—	41 945.—

Bilan au 31 décembre 1969

	Fr.	Fr.
Caisse	21.60	
Compte de chèques postaux	23 570.83	
Banque	11 596.70	
Abonnements payés d'avance		35 189.13
	35 189.13	35 189.13

Lausanne, le 4 novembre 1970.

L'administrateur:
S. Maret

Les comptes ont été vérifiés par H. Galland. Le rendement notablement plus élevé des abonnements est dû au retard dans la perception 1968 qui tombe sur cet exercice et au fait que de nombreux rappels d'arriérés ont été lancés en 1969 pour épurer notre fichier.